

COMMUNE DE MERLEAC

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, et le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 22 octobre 2018 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARRÉE Joël, RAUL Roland, LEMOINE Gervais, Mme FRABOULET Josiane, MM. LE POTIER Jean-François, ROSCOUËT Loïc

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GALLAIS Magali, M.CONNAN François

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Loïc ROSCOUËT

Délibération n°1

PROJET LOGEMENTS LOCATIFS CIAS : CESSION DE TERRAIN AU CIAS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre projette la construction de 2 logements locatifs sociaux neufs sur la parcelle AB 40 d'une surface de 1008 m².

Pour ce faire, il propose que la commune cède gracieusement cet ensemble immobilier au CIAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DONNE SON ACCORD pour procéder à la cession gracieuse de la parcelle cadastrée AB 40 ;

PRECISE que les frais de bornage, de rédaction d'actes, les droits de publicité foncière seront supportés par l'acquéreur ;

AUTORISE le maire à mener à bien l'ensemble des démarches afférentes et signer tout document lié à la régularisation de ce dossier.

Délibération n°2

PROJET LOGEMENTS LOCATIFS CIAS : CESSION DE TERRAIN A M. LESTURGEON

Concernant le projet de logements locatifs porté par le CIAS, le maire signale qu'il paraît souhaitable de céder une petite surface de terrain aux propriétaires mitoyens, M et Mme Jean LESTURGEON afin qu'il puisse stationner leur véhicule.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DONNE SON ACCORD pour procéder à la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AB 40 à M. et Mme Jean LESTURGEON.

FIXE le prix de vente à 1 € le m² ;

PRECISE que les frais de bornage, de rédaction d'actes, les droits de publicité foncière seront supportés par l'acquéreur ;

Donne pouvoirs à Monsieur le Maire de signer l'acte et tous documents relatifs à cette cession.

Délibération n°3
TARIFS 2019 : CIMETIERE

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs concernant les concessions au cimetière.

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués en 2018, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs pour l'année 2019.

✓ **CONCESSIONS AU CIMETIERE 2019**

| | |
|--------|--------|
| 15 ans | : 25 € |
| 30 ans | : 50 € |
| 50 ans | : 80 € |

✓ **CONCESSION D'UNE CASE DE COLUMBARIUM 2019**

| | |
|--------|---------|
| 5 ans | : 230 € |
| 10 ans | : 460 € |
| 15 ans | : 700 € |

✓ **CONCESSION D'UN CAVEAUTIN 2019**

| | |
|--------|---------|
| 5 ans | : 230 € |
| 10 ans | : 460 € |
| 15 ans | : 700 € |

Délibération n°4
TARIFS 2019 : ASSAINISSEMENT

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs 2019 concernant l'assainissement collectif.

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués en 2018 le conseil municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 :

Redevance annuelle :

Prix 2019 du m³ : 1,20 €

Partie fixe 2019 : 40 €

Application aux usagers qui s'alimentent à une source autre que le service public de distribution d'un forfait annuel de consommation de 35 m³ par personne faisant partie du foyer

Délibération n°5

TARIFS 2019 : LOCATION DE SALLES ET DU MATERIEL

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs concernant les locations de salles.

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués en 2018, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs pour l'année 2019 soit :

| | | <u>Merléaciens</u> | <u>hors commune</u> |
|--|------------------|--------------------|---------------------|
| <i>SALLE DES FETES</i> | | | |
| Bal en matinée ou en soirée, fest-noz... | | 90 € | 130 € |
| Concours de belote, lotos... | | 90 € | 130 € |
| Repas 1 journée | salle et cuisine | 170 € | 210 € |
| Repas 2 journées | salle et cuisine | 200 € | 240 € |
| Lunch | salle et cuisine | 135 € | 165 € |
| Collation enterrement | | 50 € | 50 € |
| Réunion d'informations | | 40 € | 50 € |
| Bal de mariage, Vin d'honneur... | | 70 € | 100 € |

PETITE SALLE (35 personnes maxi)

| | | | |
|----------------------------------|------------------|-------|-------|
| Repas 1 journée | salle et cuisine | 80 € | 100 € |
| Repas 2 journées | salle et cuisine | 110 € | 130 € |
| Lunch | salle et cuisine | 60 € | 80 € |
| Collation enterrement | | 40 € | 40 € |
| Réunion d'informations | | 35 € | 50 € |
| Bal de mariage, Vin d'honneur... | | 40 € | 60 € |

SUPPLEMENTS

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Chauffage | 50 €/Jour |
| vaisselle (le couvert) | 0,50 € |
| vaisselle au détail | |
| ▪ Assiettes/tasses/écuelles | 0,08 € |
| ▪ verres | 0,07 € |
| ▪ couverts | 0,03 € |
| ▪ plats/saladiers | 0,35 € |

Sonorisation

30 €

Les associations de la commune bénéficient d'une location gratuite de la salle et de la cuisine une fois par an.

LOCATION TABLES ET CHAISES

Table : 1€

Chaise : 0.40 €

Délibération n°6

SUBVENTION AMICALE LAIQUE POUR SORTIE SCOLAIRE

Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'amicale laïque pour un projet de classe de découverte pour les élèves de l'école publique de Merléac. Ce projet n'étant pas finalisé, son montant sera transmis ultérieurement. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un accord de principe qui sera validé après communication du projet abouti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents, donne un accord de principe pour la prise en charge à minima par la commune du 1/3 de la dépense occasionnée par la classe de découverte. Les 2/3 restants seront répartis entre les familles et l'amicale laïque.

Délibération n°7

TRAVAUX SALLE DES FÊTES : ACCESSIBILITÉ

Le Maire signale qu'il a profité du passage périodique de la commission de sécurité pour les établissements recevant du public, pour solliciter l'avis des intervenants sur l'aménagement de la salle des fêtes dans le cadre de la mise en œuvre de l'accessibilité.

Il signale que, suite aux recommandations de cette commission tant au niveau de la sécurité que de l'accessibilité, il a sollicité une estimation des travaux à réaliser, soit la réalisation d'une rampe d'accès aux sanitaires pour les personnes à mobilité réduite, la fourniture et la pose d'une porte coupe-feu entre la cuisine et les sanitaires, l'installation de ferme-portes, la modification des sanitaires pour l'accessibilité. L'estimation faite par l'entreprise KARABANE pour ces travaux est de 8712,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'entreprise KARABANE, pour la réalisation d'un plan d'aménagement intérieur afin de déposer une demande d'autorisation de travaux.

Délibération n°8

REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DEPART D'UN AGENT SUITE A MUTATION

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation, d'un repas réunissant le conseil municipal et les agents communaux. Il sollicite également l'avis du conseil municipal sur l'attribution d'un cadeau à Monsieur Cédric LE HELLOCO qui a quitté la collectivité après 12 années de bons et loyaux services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- décide de programmer un repas avant la fin de l'année auquel seront conviés les élus, les employés communaux et les conjoints.
- d'attribuer à M. Cédric LE HELLOCO à l'occasion de son départ de la collectivité pour mutation un bon d'achat d'une valeur de 300 €.